

VERSION LATINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

M. de Franchis, J.-Ch. Jolivet, V. Naas, E. Wolff

Coefficient : 3 ; **Durée** : 4 heures

Le jury avait choisi cette année une lettre de Pline (V, 5) : annonçant à son ami Novius Maximus la mort de Fannius qu'il vient lui-même d'apprendre, Pline rédige une sorte de *laudatio funebris* en abrégé, puis élargit le propos à une réflexion sur l'immortalité littéraire, enfin termine sur un lieu commun, celui du songe prémonitoire.

Si, dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants, le texte a manifestement dérouté un certain nombre de candidats, qui avaient avec la littérature latine épistolaire une familiarité insuffisante. Sans revenir sur les généralités qu'on trouvera dans les rapports précédents, nous nous contenterons ici d'analyser certaines des erreurs les plus fréquemment rencontrées.

L'en-tête de la lettre devait être traduit. Cela supposait, naturellement, de savoir que *C.* est l'abréviation du prénom *Caius*, et *S.* celle de la formule *salutem dicit*. Novius n'était pas le poète comique : celui-ci, mentionné par Cicéron (selon Gaffiot), ne pouvait logiquement être un correspondant de Pline. Maximus n'était pas le superlatif de l'adjectif *magnus*, mais le *cognomen* du destinataire ; la majuscule, habituelle dans les en-têtes, pouvait certes induire en erreur. Enfin, le possessif accompagnant un nom propre (ici *suo*) se rend commodément par « son cher ».

Il n'y avait pas de raison de traduire le verbe *nuntiatur* (l. 1) par un passé : le présent en français peut avoir la valeur d'un passé immédiat. En revanche *confudit* était, lui, un parfait qu'on ne pouvait considérer comme un passé épistolaire. D'une manière générale, il est préférable de garder le système des temps du texte latin tant que cela ne fait pas violence au français ; il faut, aussi, réfléchir à la pertinence des temps en français quand on a le choix, par exemple, entre passé simple et passé composé (ainsi pour *amaui*, l. 2). Dans le groupe *qui nuntius, nuntius* (« nouvelle ») est l'antécédent, inclus dans la relative, du pronom *qui*. A la fin de la phrase, la forme *uti* (infinitif du verbe *utor*) a fréquemment été mal identifiée.

Dans le *tricolon acutus natura, usu exercitatus, ueritate promptissimus* (l. 3), il convenait de traduire chacun des trois groupes par deux mots, pour conserver le parallélisme. Si *ueritate* semble un ablatif de point de vue plutôt qu'un complément de l'adjectif, le jury a néanmoins admis les deux solutions. En revanche *usu* ne pouvait être autre chose qu'un complément de moyen.

Angit me super ista casus ipsius (l. 3), mot à mot : « Me tourmente en plus de cela une circonstance malheureuse touchant celui-ci même », cette circonstance malheureuse étant expliquée dans la suite. Le substantif *casus* était donc au nominatif, et *ipsius* au génitif désignait Fannius. Quant au pronom *ista*, il renvoie à ce qui précède (la disparition d'un tel homme).

Decessit ueteri testamento (l. 4) : *ueteri testamento* est un ablatif de circonstance concomitante (la forme *ueteri* pour l'habituel *uetera* était attestée par Gaffiot). *Prosecutus est quibus offensior erat* : « il a honoré [en les instituant héritiers] ceux (*quibus*, comme *quos* dans la proposition précédente, ne pouvait être qu'un masculin) envers lesquels il était assez fâché » ; le verbe déponent *prosecutus est* ne pouvait évidemment avoir un sens passif, ni *quibus* être un complément d'agent.

Dans la phrase *Sed hoc...imperfectum reliquit* (l. 5), *hoc* renvoie à ce qui précède (le fait que Fannius soit mort en laissant un testament ancien, ce qui est *utcumque tolerabile*, « tant bien que mal supportable »), *illud* annonce ce qui suit, à savoir la proposition complétive introduite par *quod*, où *quod* a le sens de « le fait que ». A propos de *pulcherrimum*, il serait bon que les candidats n'emploient pas indifféremment le superlatif relatif (« la plus belle œuvre ») et le superlatif absolu (« une très belle œuvre »). Et plus largement, les degrés de l'adjectif et de l'adverbe (positif, comparatif, superlatif) doivent être respectés.

Quamuis enim agendis causis distringetur (l. 6), mot à mot : « quoiqu'en effet il fût [« quoique » demande le subjonctif en français, rappelons-le à de nombreux candidats] accaparé par le fait de plaider des causes » ; *agendis causis* est un ablatif de moyen, et *agendis*, adjectif verbal à valeur de gérondif, n'indiquait pas d'obligation. Dans la suite de la phrase, *exitus* est un accusatif pluriel, le latin, par idée de distributivité, employant, contrairement au français, le pluriel quand il y a plusieurs possesseurs ; *occisorum* n'était pas le génitif pluriel du substantif *occisor*, mais le participe passé du verbe *occido*, « tuer » : « la fin des gens tués ou relégués par Néron ». *Tres libros...Latinos atque medios* : cette partie de phrase n'était pas difficile si l'on suivait – comme il est toujours préférable de le faire – l'ordre du texte : « trois livres fins, soignés, latins (*Latinos* : soit pour indiquer que Fannius écrivait en latin, et non en grec, soit au sens de « en bon latin »), intermédiaires entre le ton de la conversation et le style historique (le jury a aussi admis : intermédiaires entre le dialogue et le récit, mêlant le dialogue et le récit). *Ac tanto...hi lectitabantur* : dans cette fin de phrase, *reliquos (libros)*, « les livres restants », se comprenait par rapport aux *tres libros* déjà écrits, eux-mêmes désignés par le pronom *hi*. Fannius souhaite d'autant plus achever son œuvre que les livres qu'il en a déjà écrits sont fréquemment lus par le public.

Qui immortale aliquid parant (l. 9-10) : « ceux qui préparent quelque chose d'immortel » ; la forme verbale *parant*, pourtant simple, a donné lieu à de fréquentes confusions qu'on n'ose ici écrire.

Nam qui...aliquid abrumpat (l. 10-12) : Pline développe ici une opposition traditionnelle entre deux modes de vie : les uns (*qui*, « ceux qui ») se livrent aux plaisirs (*uoluptatibus dediti*), les autres travaillent en pensant à la postérité (*qui uero posteros cogitant*, où *posteros* désigne les « gens à venir » et non l'« avenir ») ; *uero* avait donc un sens fort (« mais, en revanche, au contraire »), séparant le second groupe du premier. *Quasi in diem uiuunt* : « vivent en quelque sorte au jour le jour » ; *quasi* a valeur adverbiale. *Memoriam sui operibus extendunt*, mot à mot : « ils étendent le souvenir d'eux-mêmes par leurs œuvres » ; *sui* est, au génitif, le pronom personnel de la troisième personne, dont on sait qu'il est identique au singulier ou au pluriel. *His nulla mors non repentina est* : « pour eux il n'y a aucune mort qui ne soit subite » ; quand la négation composée précède la négation simple, l'ensemble équivaut à une affirmation renforcée. *Vt quae* : la tournure *ut qui*, où *qui* est le relatif, est causale.

Caius quidem Fannius (l. 13) : *quidem* n'est pas *quidam*. La phrase, pourtant simple, a suscité quelques spectaculaires erreurs de construction. Le groupe *multo ante* devait être clairement rapproché de *praesensit* dans la traduction ; les candidats sont en effet censés lever les ambiguïtés, et une traduction comme « pressentit ce qui arriva bien avant » risque d'être sanctionnée.

Visus est sibi (l. 13) : il s'agit d'un rêve que fait Fannius pendant son sommeil nocturne (*per nocturnam quietem*, où souvent *nocturnam* a été pris compris comme *noctem* et *quietem* apparemment confondu avec l'adverbe *quiete*) ; *uisus est sibi* et plus bas *imaginatus est* sont synonymes. Fannius donc se vit être étendu (*iacere* infinitif de *iaceo* et non de *iacio*) dans son lit, disposé (*compositus in habitum* faisant référence à la position de Fannius plutôt qu'à sa tenue vestimentaire) à la manière de quelqu'un qui étudie, et avoir devant lui son coffret à *uolumina*. L'infinitif *habere* est sur le même plan que *iacere*. Rappelons que si l'ordre des mots est libre en latin, il est d'autant plus signifiant, et que *habere ante se scrinium* n'équivaut pas, par exemple, à *se habere ante scrinium*, comme certains candidats semblent l'avoir cru.

Imaginatus est (l. 15) : ce verbe principal gouvernait une série de propositions infinitives, dont les verbes étaient au parfait. *In toro resedisse* : Néron s'est assis (*resedisse*, de *resido*, non de *resideo*, pour ne pas parler de quelques autres aberrations) sur (et non : dans) le lit (avec l'article défini, car il s'agit du lit de travail, évoqué plus haut par le terme *lectulus*, sur lequel se trouve Fannius). *Prompsisse primum librum quem de sceleribus eius ediderat* : Néron tire du *scrinium* le premier livre que Fannius avait publié sur ses crimes à lui, Néron. *Eumque ad extremum reuoluisse* : Néron déroule (il s'agit d'un *uolumen*, un rouleau) ce premier livre (*eum*) jusqu'à la fin (*ad extremum*). *Idem in secundo ac tertio fecisse* : Néron fait la même chose (*idem* est un accusatif neutre) à propos du deuxième et du troisième livre.

Expauit et sic interpretatus est (l. 17) : les deux verbes ont pour sujet Fannius ; *sic* est cataphorique, annonçant *tamquam*.

Idem sibi futurus esset scribendi finis, qui fuisset illi legendi (l. 17-18), mot à mot : « le terme de l'écriture serait pour lui (*sibi*) le même qu'avait été le terme de la lecture pour Néron (*illi*) » ; *idem* se rapporte à *finis* ; le pronom relatif *est*, on le sait, une des deux constructions possibles avec *idem* pour dire « le même que ».

Et fuit idem (l. 18) : il faut sous-entendre *finis*. Fannius s'arrêta bien d'écrire là où Néron s'était arrêté de lire.

On rappellera pour finir deux vérités générales :

- une version est aussi, voire d'abord, un exercice de français, et par conséquent la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, doivent obéir aux règles en vigueur ; sans demander l'élégance, qu'il sait pouvoir rarement obtenir, le jury est en droit d'exiger la correction, et de sanctionner ce qui s'en écarte.
- il est toujours bon de réfléchir à ce qu'on écrit ; il y avait peu de chance, par exemple, que *ueteri testamento* (l. 4) fût allusion à l'Ancien Testament, comme l'a cru un nombre malheureusement élevé de candidats.

